

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2009

L'An Deux mille Neuf et le vendredi vingt six juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la Présidence de : Monsieur **ARTORÉ Alain**

Présents :

Mesdames **BAUMELOU Carole, CHERUEL Sophie, DEBUISSON Florence, MONNERAT Cathy,**

Messieurs **CHAINTREUIL Daniel, DOS SANTOS Carlos, GAUTIER René, GIARD Jean-Claude, GUENNEC Daniel, LABEAUT Gilles, LESELLIER Michel, PAILLANCE Gérard.**

Représentés :

Madame **BOUQUETY Isabelle** représentée par Monsieur **GAUTIER René**
Monsieur **SAVARIAUD Laurent** représenté par Madame **CHERUEL Sophie.**

Mme **CHERUEL Sophie** est nommée secrétaire de séance

OBJET :

- **Création poste emploi saisonnier**
- **Instruction droit RSA**
- **Modifications statuts CCPL**
- **Révision du plan départemental de randonnée**
- **Tarif cantine**
- **Adhésion commune Angervilliers au SIHA**
- **Régie d'avances et régie de recettes**
- **Questions diverses :**

Monsieur le Maire demande à ajouter une délibération

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte.

Délibérations supplémentaires :

- **Modification régime indemnitaire,**

CREATION POSTE EMPLOI SAISONNIER.

Vu la nécessité de remplacer les agents partis en congés annuels lors de la période estivale, le Maire a décidé de créer un poste d'emploi saisonnier permettant par ailleurs, aux jeunes intéressés, de travailler les mois d'été.

Ce poste sera reconduit les deux mois d'été (juillet et août) tous les ans et sera proposé en priorité aux étudiants postulants.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la création du poste d'emploi saisonnier.

INSTRUCTION DROITS RSA

Le Revenu de Solidarité Active est entré en vigueur le 1er juin dernier en France métropolitaine.

Il complète les ressources de ceux qui tirent de leur travail des revenus limités.

Il remplace le revenu minimum d'insertion et l'allocation de parent isolé

Il sert à compléter les revenus du travail pour ceux qui en ont besoin. Si le salaire est faible, le RSA peut, sous certaines conditions de ressources et selon la situation familiale, améliorer le quotidien, et cela même si la personne ne bénéficie actuellement d'aucune prestation.

La réforme permet aux CCAS, qui le souhaitent, d'assurer la phase d'instruction du droit au RSA aux cotés du service social départemental, de la CAF et certaines associations agréées.

Cependant il est donné possibilité aux CCAS, notamment ceux des petites communes de transmettre l'instruction du droit au RSA aux services compétents du Conseil Général.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de ne pas prendre la compétence en matière d'instruction du droit au RSA..

MODIFICATION STATUTS CCPL

Lors de sa réunion du 14 mai dernier, le Conseil de Communauté a décidé de lancer la procédure de modification des statuts de la Communauté des Communes du Pays de Limours concernant la compétence du Programme Local de l'Habitat.

La rédaction actuelle des statuts ne permet pas de lancer l'élaboration d'un nouveau PLH.

La modification des termes concernés, à savoir le remplacement de la mention actuelle « suivi du Plan Local de l'Habitat » par la nouvelle déclaration « Programme Local de l'Habitat » dans la délibération va permettre la relance de l'élaboration du PLH.

A l'unanimité le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette modification statutaire.

REVISION PLAN DE DEPARTEMENTAL DE RANDONNEE

Depuis le mois de Septembre 2008, les chemins de randonnée qui entourent le golf font l'objet au sein du Conseil Municipal d'une grande attention et de multiples démarches administratives.

A ce titre, le Conseil Général a été saisi afin de compléter l'inscription des itinéraires pédestres et équestres bordant le golf de Courson dans le cadre du Plan Départemental de Randonnée en Essonne.

En date du 2 juin dernier l'ajout de cet itinéraire supplémentaire a été demandé. Les chemins ruraux concernés bordent le sud du golf (en limite du Bois des Bourguignette) et longent la rivière de la Prédecelle. Lorsque ces chemins seront inscrits au Plan Départemental de Randonnée en Essonne une subvention pourra être demandée afin de les réhabiliter et ainsi permettre aux promeneurs de contourner le golf sans rencontrer d'obstacle.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'ajout des chemins au Plan Départemental de Randonnée

TARIF CANTINE

Depuis la rentrée scolaire 2005, les tarifs de la cantine n'ont jamais été révisés. Après une étude auprès de toutes les communes de la CCPL, il s'avère que les tarifs pratiqués par Courson sont très en dessous de la moyenne (même nationale). D'autre part, pendant cette période, l'indice « repas des restaurants scolaires » publié par l'INSEE a augmenté de près de 9 % et celui afférent au coût des garderies a enregistré une hausse de 13%. Monsieur Le Maire propose d'augmenter, à compter de la rentrée scolaire 2009, les tarifs des services de cantine et de garderie en appliquant un taux moyen d'environ de 10 %.

Les nouveaux prix des repas ressortiraient ainsi à :

 Pour les enfants de Courson Monteloup : 3.30€

 Pour les enfants des communes extérieures : 4.20 €

Il convient de noter que même après ces augmentations, les tarifs pratiqués par la commune demeurent parmi les plus faibles du territoire.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve les nouveaux tarifs.

ADHESION COMMUNE ANGERVILLIERS AU SIHA

Par décision en date du 15 mai 2009 le Syndicat intercommunal de l'Hydraulique et de l'Assainissement de la Région de Limours s'est prononcé favorablement sur l'adhésion de la commune d'Angervilliers au SIHA.

En conséquence, le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette adhésion.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte l'adhésion d'Angervilliers au SIHA.

REGIE D'AVANCES ET REGIE DE RECETTES.

Afin de faciliter le bon fonctionnement des services communaux, Monsieur le Maire propose de créer les régies d'avances et de recettes pour la Commune, la Caisse des Ecoles et le CCAS.

Par délibérations il va être mis fin aux régies existantes qui avaient été créées pour la plupart dans les années 1970 et qui ont été abandonnées depuis de nombreuses années..

D'autre part le régisseur percevra une indemnité de responsabilité suivant les barèmes fixés par l'arrêté du 3 septembre 2001. A ce titre, une modification du régime indemnitaire actuel va être apportée.

Il convient donc de créer de nouvelles régies et nommer des régisseurs. A cet effet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire, en application de l'article L2122-22 alinéa 7 du Code Générale des Collectivités Territoriales, à créer des régies communales.

QUESTIONS DIVERSES

CLASSE NUMERIQUE

L'école et la Mairie de Courson Monteloup font partie des quelques lauréats de l'Essonne qui vont bénéficier du plan de développement du numérique dans les écoles rurales, lancé dans le cadre du plan de relance du gouvernement.

Notre école va devenir une école numérique qui comportera une classe mobile normalisée par l'Education Nationale et équipée en réseau pour sensibiliser, former et familiariser les enfants à l'univers informatique et à l'usage d'internet. Le coût de cet équipement soit 11.250,00 € sera financé à concurrence de 80 % par une subvention d'un montant de 9000.00 €.

VIDEOSURVEILLANCE.

Des caméras supplémentaires ont été installées afin de sécuriser davantage les granges communales et les abords de la mairie.

Cette installation bénéficie du fonds intercommunal de la prévention de la délinquance qui vient de nous octroyer une subvention représentant 50% du coût.

DISTRIBUTION COURRIER

Bon nombre de Montelupins se plaignent de la mauvaise distribution du courrier sur le territoire. Plusieurs réclamations sont parvenues en mairie. Certains usagers se sont déjà plaints auprès du bureau de poste de Bruyères le Châtel. Monsieur le maire propose d'intervenir également auprès des services concernés.

ECOLE FORME ET SANTE

Les classes de CM1 et CM2 de l'école Henry Peyret ont eu la chance de participer aux journées « Forme et Santé » organisées par « La Ligue contre le Cancer » dans le Domaine De Soucy.

Les élèves ont pu à cette occasion rencontrer des professionnels qui leur ont parlé d'addiction, de tabac, de drogue, diverses maladies, de la communication avec les malades et handicapés, de l'alimentation, au travers d'ateliers interactifs.

Les élèves, attentionnés, sont revenus très sensibilisés par ces échanges avec un nouveau regard sur la santé.

REVUE MILITAIRE

Monsieur le Maire explique qu'il a participé à une revue militaire dans le parc du château de Courson, à l'occasion du redéploiement de la force Logistique Terrestre basée à Montlhéry.

MULTI EMPLOYEUR

Carole BAUMELOU a demandé au Conseil s'il accepterait d'employer, quelques heures par mois en formule « multi-employeur » avec d'autres communes de la CCPL, un professionnel de la jeunesse afin de l'aider à gérer le Conseil Municipal de Jeunes. Demande acceptée.

JOURNEE PREVENTION

Carole BAUMELOU a fait part au conseil d'un projet de la commission Jeunesse et Prévention de la CCPL d'organiser une journée prévention à l'attention des jeunes, probablement dans le domaine de Soucy.

Le conseil a accepté de participer à l'organisation de cette manifestation.

FORMATION BAFA

Nous avons également évoqué notre intérêt de faire participer des membres du personnel communal à une formation BAFA.

ET TOI DEMAIN TU FAIS QUOI

Carole BAUMELOU a exposé au Conseil l'opération « Et toi demain, tu fais quoi » organisée par la commission Jeunesse de la CCPL dans les collèges de Limours et Briis. Cette opération invite les collégiens à découvrir différents métiers en rencontrant des professionnels. Elle sera organisée tous les mois 1/2.

SAC A DOS

L'opération « SAC A DOS » va permettre à un jeune Montelupin de partir en Ardèche avec des amis. Leur projet de vacances a été retenu dans le cadre de cette opération. Ainsi ils vont recevoir une aide financière : le Conseil Général, initiateur de l'opération, fournit des sacs à dos aux candidats retenus qui comportent :

- un chéquier chèques vacances,
- chèques alimentation,
- chèques lire,
- une assurance responsabilité civile
- une assurance assistance et rapatriement,
- une carte d'adhésion à la FUAJ
- un kit vacances.

SEANCE CLOSE A 22H30